

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24341844

Déposé
23-01-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0652744969

Nom(en entier) : **Atelier PhF**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Sombre 61
: 1150 Woluwe-Saint-Pierre**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire Pierre LEBON, à Bruxelles, 2ème Canton, le 15 décembre 2023, non encore enregistrée, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée **ATELIER PHF** ayant son siège social à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Rue Sombre 61, RPM Bruxelles 0652.744.969 et assujettie à la TVA sous le numéro BE0652.744.969.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter des apports supplémentaires par l'actionnaire actuel, Monsieur **FRÖHLICH** Philipp à concurrence de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,00), sans création de nouvelles actions.

L'apport n'a pas encore été libérée. L'administrateur détermine librement, au fur et à mesure des besoins de la société et aux époques qu'il jugera utiles, les versements à effectuer quant à cet apport non entièrement libéré.

Par conséquent, Monsieur **FRÖHLICH** Philipp est redevable de la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000 €) en vue de libérer intégralement son apport.

Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Pierre Lebon, Notaire

Mentions: une expédition de l'acte non-enregistré, une procuration